

AIDES AUX APPRENTIS

En tant qu'apprentis, vous pouvez prétendre à des aides durant votre formation

Aide à la mobilité :

- L'Aide Mobili-Jeune est une aide au logement prenant en charge une partie du loyer des jeunes de moins de 30 ans
- Le montant peut varier de 10 à 100€/mois
- Elle est plafonnée à 1100€ par année de formation (sur 11 mensualités)
- Elle peut être sollicitée sur deux années de formation maximum (soit 2 fois 11 mois)
- Le calcul est effectué sur le loyer après déduction des APL
- Votre salaire mensuel brut est inférieur ou égal à 80% du SMIC

COMMENT EFFECTUER VOTRE DEMANDE D'AIDE MOBILI-JEUNE ?

Étape 1

Rendez-vous sur [la plateforme dédiée](#) pour vérifier votre éligibilité.

Étape 2

Créez votre compte, saisissez votre demande et déposez vos justificatifs en ligne sur [votre compte](#).

Étape 3

Une fois votre dossier complété, **les équipes procéderont à son analyse.**

Durant cette période d'instruction, il peut vous être demandé de fournir des pièces complémentaires ou de modifier votre saisie.

À noter : lors des périodes de rentrées scolaires (septembre et janvier), les délais d'analyses sont susceptibles d'être allongés.

Étape 4

Suivi de votre demande MOBILI-JEUNE

Rendez-vous dans la rubrique "[Suivre mon dossier](#)" pour connaître toutes les étapes d'avancement de votre demande.

Aide au financement du permis de conduire B

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B
- L'aide est attribuée en une seule fois pour un même apprentis
- Elle est d'un montant de 500€
- L'aide est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire

Comment fonctionne l'aide au financement du permis de conduire B ?

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA). Le CFA lui communique la démarche à suivre et le contenu du dossier :

Étape 1

Compléter et signer la demande d'aide

[PERMDA-0958_SAISISSABLE.PDF](#)

Joindre une copie recto verso de sa carte nationale d'identité (*ou de son passeport ou de son titre de séjour*) en cours de validité.

Joindre une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de 12 mois avant la demande d'aide.

Étape 2

Le centre de formation d'apprentis (CFA) instruit la demande déposée par l'apprenti.

Lorsqu'elle est recevable, le CFA l'atteste sur le formulaire et verse l'aide à l'apprenti ou, le cas échéant, à l'école de conduite.

Fond Social Formation

- Mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine
- Aide financière d'un montant maximal de 1 000€
- A l'attention des apprentis en situation d'urgence, de difficultés sociales, financières majeures pouvant entraîner une rupture de la formation

Comment fonctionne l'aide fond social formation ?

Étape 1

Demander au centre de formation de compléter et signer l'attestation de la structure de formation « Fond Social Formation ».

Étape 2

L'apprentis envoie l'attestation au conseil régional le plus proche (14 Rue François de Sourdis, 33000 Bordeaux).

Étape 3

Le conseil régional donne suite au centre de formation qui pourra transférer ainsi le mail à l'apprentis pour création de dossier (factures de loyer, téléphone, internet, carte de transport, courses, etc...).

Étape 4

Le conseil régional émet un avis (favorable ou défavorable) qu'il transmet au centre de formation OU à l'apprentis pour débloquer les aides.